

## Miser sur la sensibilisation plutôt que l'interdiction

### *Commentaires de la FCEI dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux et les impacts potentiels d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique*

*François Vincent, directeur des affaires provinciales pour le Québec*

*Martine Hébert, vice-présidente principale et porte-parole nationale*

---

### Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est le plus important regroupement de PME au Canada. Elle regroupe 109 000 propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) au pays, dont 24 000 au Québec, oeuvrant dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions. Plus de 10 % de nos membres ont pignon sur rue à Montréal et environ le quart oeuvrent dans le commerce de détail.

Année après année, les deux principales préoccupations des PME sont invariablement le fardeau fiscal global et le fardeau réglementaire. Les commerces se sentent - et avec raison - pressés de toutes parts. Leurs marges bénéficiaires sont souvent très minces, leur compte de taxes municipales est à Montréal 4 fois plus élevé que dans le résidentiel pour une même valeur et la réglementation municipale représente souvent un casse-tête freinant le développement des affaires. C'est pourquoi il est important d'analyser l'impact de tout nouveau règlement, obligation ou forme de taxation sur le développement de nos petits commerces de proximité.

Ainsi, nous avons été directement interpellés par l'annonce concernant le bannissement potentiel des sacs de plastique à usage unique à Montréal. Bien que nous souscrivions à l'objectif de mieux protéger l'environnement, la volonté de bannir les sacs de plastique à usage unique nous apparaît, à première vue, une avenue qui pourrait avoir des impacts sur les petits commerces de proximité. En effet, souvent les consommateurs font des achats non planifiés et, à ces moments, le sac de plastique peut représenter un atout pour transporter la marchandise nouvellement achetée.

Il faut aussi prendre en considération que l'industrie du sac de plastique génère des retombées économiques au Québec : 58 entreprises et 3 000 emplois<sup>1</sup> et que les sacs de plastique, lorsqu'ils sont réutilisés ont une empreinte environnementale souvent plus avantageuse que certains types de sacs réutilisables.

D'emblée, nous croyons donc que la Ville de Montréal devrait effectuer une analyse d'impact économique de sa proposition, incluant une évaluation avantages-coûts - à la fois pour les commerces et l'environnement - des alternatives qui permettraient d'atteindre l'objectif visé de mieux protéger l'environnement.

Aussi, dans le but de mieux étayer le point de vue des petits commerçants sur la question à l'étude, nous avons sondé nos membres du secteur du commerce de détail au Québec. Notre sondage a été mené du 27 avril au 11 mai 2015. Dans l'ensemble du Québec, 281 commerces de détail ont répondu à l'enquête; pour Montréal 43 commerçants y ont participé. Les résultats pour l'ensemble du Québec sont statistiquement précis à  $\pm 5,8 \%$ , 19 fois sur 20 et ceux sur la région de Montréal le sont à  $\pm 14,9 \%$ , 19 fois sur 20. Ainsi, nous présentons à titre indicatif à quelques occasions des données pour Montréal, mais lorsqu'on tient compte des marges d'erreur, nous ne pouvons affirmer qu'il existe des différences significatives entre l'opinion des commerçants de Montréal et ceux de l'ensemble du Québec.

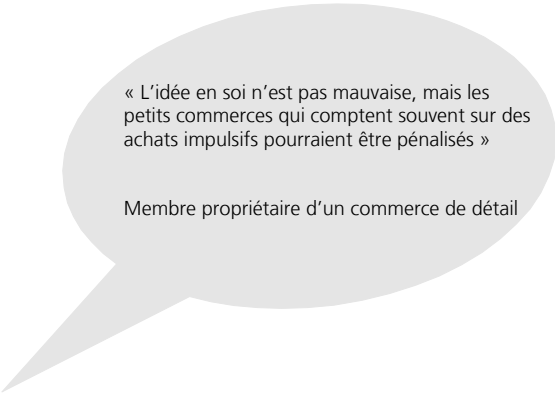
---

## Résultats du sondage

### Des commerçants partagés sur la question

Les résultats du sondage montrent que l'opinion des commerçants sur la question du bannissement des sacs de plastique à usage unique est partagée. Comme on peut le constater à la figure 1, une majorité de commerçants sont contre le bannissement, mais dans une faible majorité (54 %). Aussi, lorsqu'on tient compte de la marge d'erreur, on ne peut affirmer avec précision que l'opinion des commerçants montréalais est significativement différente de ceux de l'ensemble du Québec.

Traditionnellement, pour la FCEI qui bénéficie d'une expérience de plus de 44 ans en sondage de ses membres, ces résultats partagés indiquent que les chefs de PME, bien que probablement en accord avec les objectifs visés en matière de protection de l'environnement, ne sont pas certains ou redoutent les implications qu'une telle avenue pourrait avoir sur leurs affaires.



« L'idée en soi n'est pas mauvaise, mais les petits commerces qui comptent souvent sur des achats impulsifs pourraient être pénalisés »

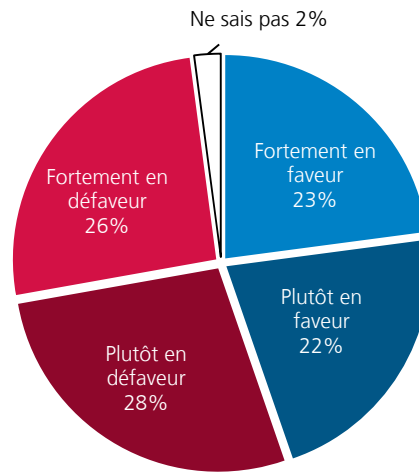
Membre propriétaire d'un commerce de détail

---

<sup>1</sup> Association canadienne de l'industrie des plastiques, Le code des bonnes pratiques de l'industrie à l'égard des sacs d'emplettes en plastique, p. 2. [Consultation en ligne : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodePratique-sacs-emplet-plast-acip.pdf>]

**Figure 1 :****Position face au bannissement des sacs de plastique à usage unique dans les magasins de vente au détail**

Source : Sondage effectué par la FCEI, avril-mai 2015, n=281.



Ainsi, nous croyons justifié de recommander :

- D'effectuer une analyse d'impact économique comparative plus poussée sur la question<sup>2</sup>.
- De mettre en place une expérience pilote sur quelques artères ciblées afin de bien mesurer concrètement les effets d'un bannissement éventuel des sacs de plastique à usage unique.

**Les impacts potentiels d'un bannissement**

Le bannissement des sacs de plastique unique peut avoir plusieurs impacts. La figure 2 regroupe l'opinion des commerçants sur plusieurs conséquences possibles. D'abord, le sondage montre que les commerçants croient de façon fortement majoritaire (71 %) qu'un bannissement des sacs à usage unique aiderait à mieux protéger l'environnement.

On constate également que près 79 % estiment que le bannissement des sacs de plastique à usage unique pourrait faire augmenter l'achat des sacs réutilisables. On peut en effet fortement présumer qu'à défaut de pouvoir utiliser un sac de plastique, les consommateurs achèteraient davantage de sacs réutilisables. Or, le document de consultation produit en soutien aux présentes audiences stipule qu'un sac réutilisable doit être réutilisé de 4 à 131 fois, selon la matière dans laquelle il est fabriqué, pour avoir un bilan environnemental supérieur au sac de plastique conventionnel<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Notons que le gouvernement du Québec, par sa *Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif*, doit faire ce type d'analyse avant l'adoption de tout nouveau règlement.

<sup>3</sup> Ville de Montréal, Enjeux et impacts d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique des commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal, Rapport final, Chamard Stratégies environnementales, avril 2015, p. 28.

Cependant, le document demeure muet sur l'effet global net de l'utilisation des sacs réutilisables dans l'éventualité où leur nombre serait supérieur aux besoins réels des consommateurs, particulièrement dans le cas des matières qui ont un cycle de vie plus long.

Autres résultats intéressants du sondage : plus du tiers des répondants (36%) estiment que le bannissement des sacs à usage unique pourrait augmenter l'utilisation de la voiture pour faire les emplettes et près de la moitié affirment que cela pourrait augmenter les achats en ligne.

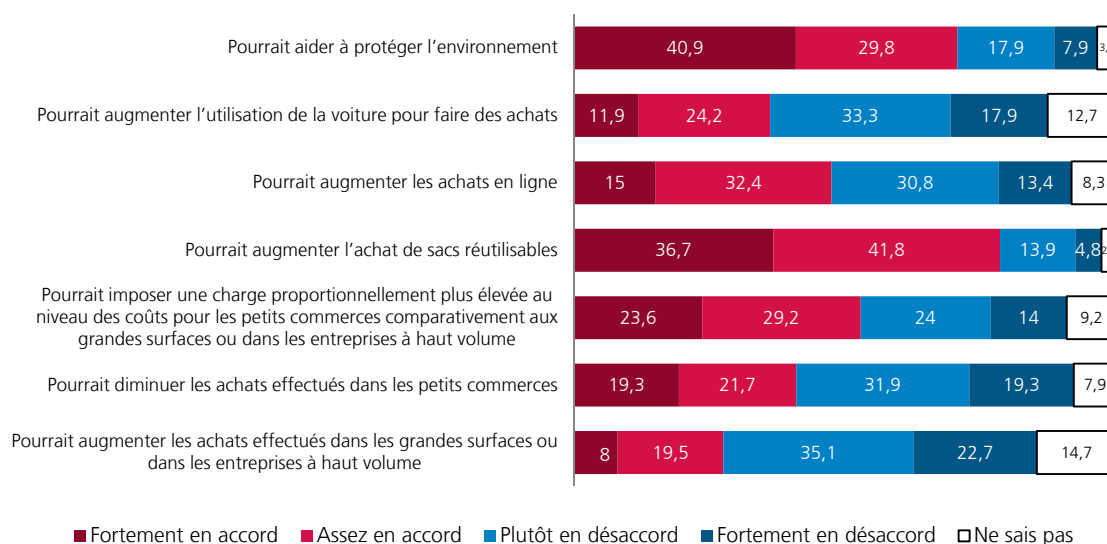
Notons également que 53 % des commerçants estiment que les coûts associés au bannissement des sacs de plastique seraient plus lourds à porter pour les petits commerces que pour les grandes surfaces ou pour les établissements à haut volume et 4 sur 10 pensent que les achats dans les petits commerces diminueraient. Il est donc important, dans la prise de décision concernant le bannissement des sacs de plastique, de porter une attention particulière aux impacts que cela pourrait avoir sur les petits commerces.

« Comme petit détaillant, traitant avec des clients en personne, il est très difficile de leur dire que nous ne leur donnons plus de sacs ou qu'on les charge. Les plus grands magasins et les épiceries peuvent mieux s'en sortir que nous avec cette pratique. »

Membre propriétaire d'un commerce

Figure 2 :

### Opinion quant à l'impact potentiel que pourrait avoir le bannissement des sacs de plastique à usage unique dans les magasins de vente au détail



Source : Sondage effectué par la FCEI, avril-mai 2015, n=281.

### Explorer des alternatives au bannissement

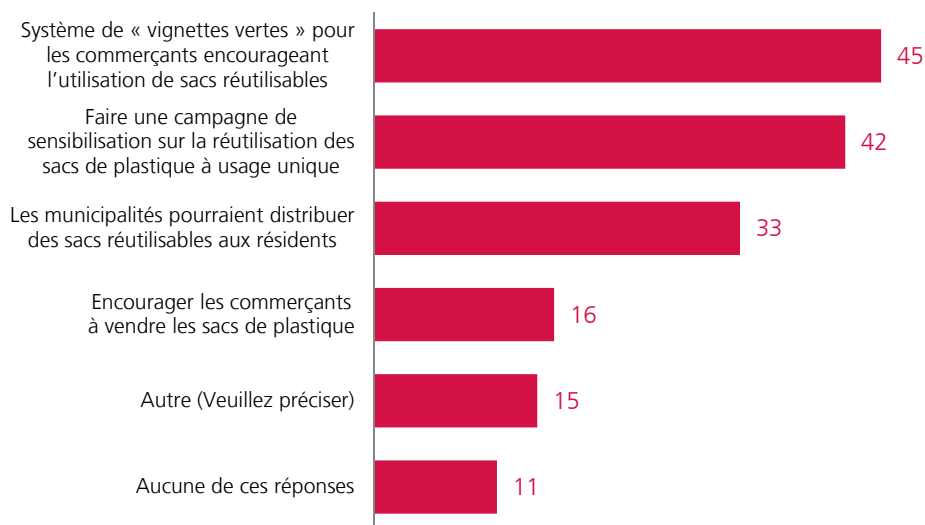
Certaines alternatives pourraient être envisagées pour répondre à l'objectif de réduire l'utilisation des sacs de plastique à usage unique, sans mettre de l'avant un bannissement complet de leur utilisation. Les propriétaires de petits commerces se sont exprimés sur certaines d'entre elles que l'on retrouve à la figure 3.

La solution qui récolte le plus d'appui chez les commerçants est de mettre en place un système de « vignette verte » que les commerces encourageant l'utilisation des sacs réutilisables pourraient utiliser et mettre en évidence afin d'informer leurs clients qu'ils n'offrent pas de sacs de plastique. Cette option est appuyée par les commerçants récoltant 45 % des mentions.

Au second rang (42 % des mentions), on note que les commerçants privilégieraient une campagne de sensibilisation sur la réutilisation des sacs de plastique par les citoyens.

Figure 3 :

### Alternatives au bannissement des sacs de plastique



Source : Sondage effectué par la FCEI, avril-mai 2015, n=281.

Enfin, même si le sondage montre clairement que les actions de sensibilisation sont préférées par les commerçants, on note aussi qu'un commerçant sur trois pense que les municipalités pourraient distribuer des sacs réutilisables aux résidents.

Nous recommandons donc :

- D'explorer la possibilité de mettre en place des alternatives plus consensuelles pour diminuer l'utilisation des sacs de plastique (ex. : campagne de sensibilisation ou autre).

### Autres considérations

Afin d'alimenter plus amplement la réflexion, nous profitons de l'occasion pour partager deux résultats d'un sondage sur le commerce de détail que nous avons mené l'an dernier : l'un porte sur la réglementation municipale et l'autre porte sur la perception qu'ont les commerçants relativement à la sensibilité entrepreneuriale des élus locaux.

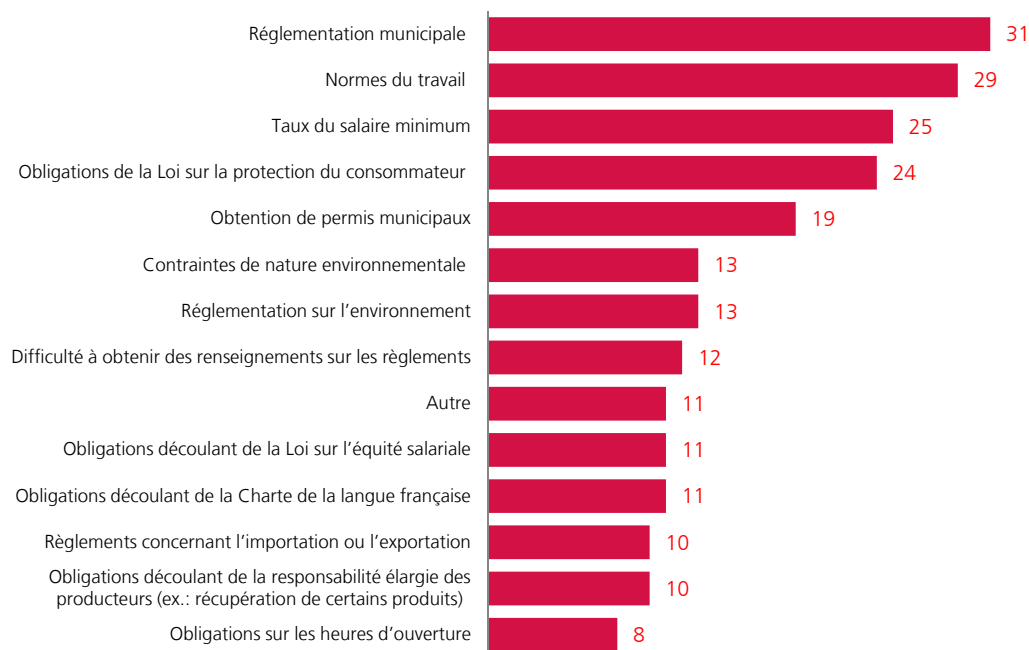
#### *Le fardeau réglementaire municipal freine la croissance des entreprises*

Rappelons dans un premier temps que le fardeau réglementaire arrive en tête de liste des préoccupations des entrepreneurs québécois.

La paperasserie pèse lourd sur les petites entreprises du Québec, générant des coûts de conformité de quelque 8 milliards \$ par année<sup>4</sup>. La figure 4 présente les obstacles réglementaires qui sont jugés comme freinant le plus la croissance des petits commerces.

Figure 4 :

### Quels sont les obstacles administratifs et/ou réglementaires qui freinent le plus la croissance de votre entreprise?



Source : FCEI, sondage sur le commerce de détail au Québec, août-octobre 2014, 4901 répondants,  $\pm 4,4\%$ , 19 fois sur 20.

Nous notons que la réglementation municipale est celle qui est jugée comme la plus nuisible à la croissance des entreprises (31 % des mentions). Pour les commerces de détail de Montréal, la réglementation municipale arrive aussi en première position.

Il est quand même intéressant de constater que de tous les obstacles réglementaires et administratifs auxquels les commerçants sont confrontés, la réglementation municipale soit celle identifiée comme freinant le plus la croissance de leur entreprise. Selon nous, il est important de prendre en considération ce résultat. Il faut s'assurer de ne pas complexifier la réglementation municipale au détriment de la survie et de la croissance de nos commerces de proximité, surtout dans un contexte comme celui de Montréal, où les politiques de certains arrondissements en matière de circulation et autres ont entraîné la fermeture de plusieurs petits commerces.

#### *Améliorer la sensibilité entrepreneuriale des élus locaux*

Le deuxième résultat de sondage que nous désirons partager est la perception qu'ont les commerçants concernant la sensibilité entrepreneuriale des élus et des fonctionnaires municipaux. La figure 5 présente l'opinion des chefs d'entreprises du commerce de détail sur les éléments qui, au niveau municipal, nuisent le plus à la croissance de leur entreprise.

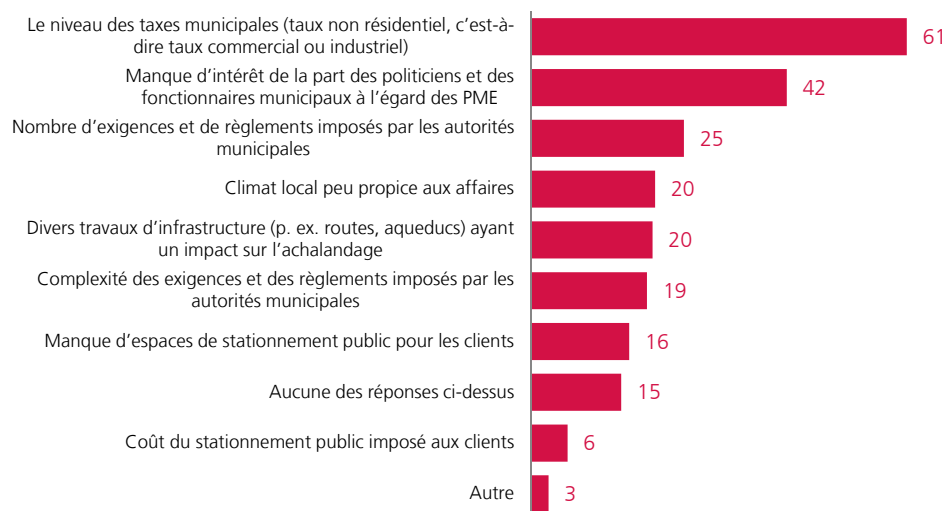
<sup>4</sup> FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, 2015, p. 34.

En tête de liste, on retrouve le niveau élevé des taxes municipales. Ce résultat n'est pas étonnant puisqu'une étude publiée récemment par la FCEI et portant sur les 100 plus grandes villes du Québec démontrait que, pour un immeuble d'une même valeur, les PME paient en moyenne 2,2 fois plus de taxes qu'un résident<sup>5</sup>. À Montréal, ce ratio est de 4.23<sup>6</sup>.

En second lieu<sup>7</sup>, avec 42 % des mentions, on retrouve le manque d'intérêt perçu de la part des politiciens et des fonctionnaires municipaux à l'égard des PME. Il sera donc important, si la Ville décidait d'aller de l'avant, de bien prendre en considération la réalité des petits commerçants et de tenir compte des impacts de cette décision sur leurs affaires.

Figure 10 :

### Au niveau municipal, quels sont, parmi les suivants, les éléments qui nuisent le plus à la croissance de votre entreprise?



Source : FCEI, sondage sur le commerce de détail au Québec, août-octobre 2014, 4901 répondants,  $\pm 4,4\%$ , 19 fois sur 20.

<sup>5</sup> FCEI, *PME et bungalow : deux poids, deux mesures dans la taxation municipale, Comparaison des taxes résidentielles et non résidentielles dans les 100 plus grandes municipalités du Québec*, Octobre 2013, 36 p.

<sup>6</sup> Ibid, p.28.

<sup>7</sup> Dans les deux cas, on ne note pas de différence significative entre les commerçants montréalais et ceux du Québec dans l'ensemble.

---

## Conclusion

La FCEI, bien qu'appuyant les initiatives visant à protéger l'environnement, se questionne sur les effets potentiels réels d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique, et ce, à la fois sur l'environnement et sur les petits commerces.

La situation de plusieurs petits commerces de proximité étant fragile à Montréal, nous enjoignons la Ville à procéder à une étude d'impact économique étendue sur la question et d'explorer quelques alternatives avant d'aller de l'avant avec le bannissement des sacs de plastique à usage unique. Par exemple, peut-être qu'une expérience pilote sur quelques artères ciblées pourrait permettre de mieux cerner les effets nets d'une telle politique.

Enfin, il importe de préciser que la FCEI est satisfaite du processus de consultation mis en place par la Ville de Montréal. Nous remercions la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'avoir accepté d'entendre les commentaires des PME concernant ce dossier.

Tous ensemble, nous pouvons être des vecteurs de changements positifs pour l'environnement, et ce, tout en préservant la vitalité de nos petits commerces de proximité, pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de la collectivité. Nous souhaitons donc que les consultations amènent la Commission à envisager des solutions qui permettront de bien concilier la protection de l'environnement et le développement des commerces de proximité.

---

## Recommandations

### La FCEI recommande donc :

- ▶ D'effectuer une analyse d'impact économique (avantages/coûts) plus poussée sur la question.
- ▶ De mettre en place une expérience pilote sur quelques artères afin de bien mesurer concrètement les effets d'un bannissement éventuel des sacs de plastique à usage unique.
- ▶ D'explorer la possibilité de mettre en place des alternatives plus consensuelles pour diminuer l'utilisation des sacs de plastique (ex. : campagnes de sensibilisation).
- ▶ De mettre en place d'un système de « vignette verte » pour les commerces encourageant l'utilisation des sacs réutilisables.
- ▶ Qu'une campagne soit déployée pour sensibiliser les citoyens aux impacts de la mauvaise utilisation des sacs de plastique ainsi qu'à l'importance de les réutiliser et de les recycler. Cette campagne pourrait être faite en collaboration avec Recyc-Québec, les commerces de détail, l'industrie du plastique et les citoyens.
- ▶ Qu'une période de transition d'une ou deux années soit accordée pour permettre aux commerçants de se préparer et à la population d'être dûment informée, si la Ville décidait d'aller de l'avant avec le bannissement des sacs de plastique.